

Je conviens avec le ministre qu'on n'obtiendrait pas de recettes très considérables de ces revenus supérieurs. Mais, après les privations exigées de nos gens durant la guerre, il me semble qu'un homme marié sans enfant n'a pas besoin d'un revenu net dépassant \$57,000 par année. Le ministre a déjà dit, si j'ai bonne mémoire, qu'il ignorait ce qu'on pouvait faire de tant d'argent, qu'il n'avait jamais disposé lui-même de pareilles sommes et qu'il ne se sentait aucun désir de les obtenir. Mes idées là-dessus peuvent sembler étranges, mais j'estime que le premier ministre d'un pays devrait toucher le revenu le plus élevé. Personne, aux yeux du peuple, ne mérite un revenu supérieur à celui du premier ministre. Il me semble que le nom du ministre des Finances mérite aussi de figurer en tête de la liste des contribuables. Il doit trouver assez difficile de comparer ce qui lui reste de son traitement avec les montants énormes que son programme budgétaire laisse chaque année aux mains de quelques riches. Si l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) se donne la peine de confronter les deux tableaux que j'ai cités, il constatera peut-être que le ministre s'est conformé aux normes du XVIIIe siècle pour ce qui est de la rémunération accordée à ces diverses catégories de gens.

Avant de terminer, je dirai quelques mots sur le programme peu pratique qu'a présenté le ministre des Finances au sujet des relations fédérales-provinciales. Récemment, j'ai reçu du procureur général de la Saskatchewan des observations concernant les propositions qui intéressent sa province. Voici la communication :

D'après les propositions de la conférence, la Saskatchewan, par exemple, devait céder le droit d'imposer le revenu des particuliers, celui des sociétés et les successions et partager, en retour, les avantages résultant :

1) de subventions de \$15 par tête coûtant 198 millions par année au gouvernement fédéral.

2) de placements publics, de secours aux chômeurs et d'autres indemnités s'établissant à environ 150 millions par année.

3) d'assurance-maladie et de subventions qui se chiffreraient à la longue par 165 millions.

4) d'un projet de pensions de vieillesse évalué à 200 millions.

Les données sont tirées du *Financial Post* du 6 juillet.

Autrement dit, le pouvoir central était disposé à dépenser 733 millions de dollars pour obtenir un droit exclusif à ces trois domaines fiscaux, et la Saskatchewan aurait reçu sa part de cette somme.

En vertu des propositions budgétaires, la Saskatchewan est tenue d'acquitter entièrement sa part d'une dépense fixée par le Gouvernement à 733 millions, mais en retour, elle n'obtient qu'une proportion de la dépense fédérale de 198 millions.

D'après la nouvelle proposition, l'affectation prévue par le pouvoir central est inférieure de 535 millions à celle qu'il offrait lors de la con-

férence. Selon sa population, la Saskatchewan contribue à cette dépense jusqu'à concurrence d'environ 40 millions.

Autrement dit, la Saskatchewan, en vertu du programme présenté par M. King le 29 avril 1946, aurait touché la proportion qui lui revenait des 733 millions, savoir, 53 millions. La nouvelle proposition de M. Iisley, toutefois, ne laisse à la province que 13.7 millions, mais elle doit céder, louer ou prêter au pouvoir central les droits prévus dans l'autre projet, savoir, l'imposition du revenu, des particuliers et des sociétés, les successions ainsi que les subventions statutaires.

Le gouvernement de la Saskatchewan est d'avis qu'il vaut mieux accepter l'offre que la rejeter, mais qu'elle ne répond pas aux exigences. Le gouvernement fédéral est la seule autorité qui puisse obtenir les fonds nécessaires au logement, aux pensions de vieillesse, à la sécurité sociale et aux services d'hygiène. S'il ne nous donne pas en ce moment des directives pratiques, je crains que les provinces n'éprouvent les difficultés croissantes dans la solution de ces problèmes et que les autorités municipales n'abandonnent la partie.

Après avoir démontré que nous pouvions vaincre nos ennemis nazis de l'autre côté des mers, grâce à un effort de guerre très intense, il est étrange que nous ne puissions pas résoudre le problème de la pauvreté au sein de l'abondance dans notre propre pays. J'espère donc qu'avant l'adoption des résolutions, le Gouvernement modifiera les propositions qu'il a présentées aux provinces et fera en sorte que les bas salariés jouissent de dégrèvements, tandis que ceux qui ont de gros revenus et qui sont mieux en mesure de payer soient tenus de continuer à payer les lourds impôts du temps de guerre.

M. D. G. ROSS (St. Paul's) : Monsieur l'Orateur, l'honorable préopinant a parlé des lainages. Il fait assez chaud ici ce soir sans aborder un tel sujet.

(Texte)

J'ai très chaud ce soir. Je regrette que monsieur l'Orateur ne soit pas au fauteuil actuellement pour que je lui dise combien je le plains d'être obligé d'endosser un vêtement additionnel durant cette période de chaleur. Je ne puis lui faire aucune suggestion pour ce qui regarde son confort, mais je veux en faire, et je les ferai en anglais, au sujet des députés.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, la pratique qui consiste à convoquer le Parlement à une date tardive dans l'année devient une habitude tout à fait insensée. Mettons-nous au travail de bonne heure l'an prochain et tous les ans pour ne pas être contraint de siéger jusqu'à une épo-

[M. Nicholson.]